Avertissement

La commune est concernée par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux, avant tout engagement de travaux, il convient de consulter un bureau spécialisé en études de sols pour la réalisation d'une étude géotechnique relative à la portance des sols et qui déterminera les mesures à prendre en compte pour la stabilité et la perennité de la construction projetée.

La commune est concernée par le risque sismique d'aléa 2, des règles de construction parasismiques doivent être appliquées.

La commune est concernée par le risque de remontées de nappe phréatique il est nécessaire de prendre toutes les dispositions nécessaire dans les secteurs concernés.

La commune est concernée par le risque transport de marchandises dangereuses, il est nécessaire de prendre toutes les dispositions nécessaire dans les secteurs concernés.

La commune est concernée par le risque transport de rupture de barrage, il est nécessaire de prendre toutes les dispositions nécessaire dans les secteurs concernés.

Département du Pas-de-Calais

Commune de Busnes

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil municipal en date du :

SOREPA
Rue Blériot
Eleu-dit-Leauwette - CS 20061
62302 LENS Cedex
Tél: 03.21.78.55.22 Fax: 09.72.13.45.62

80, rue de Marcq - BP 49 - 59441 WASQUEHAL
Tél: 03.28.09.92.00

Sorepa

Echelle : 1 / 5000

N

4

Légende

- Zonage PLU
- Emplacements réservés (L123-1-5.8° Code de l'Urbanisme)
- Exploitations agricoles
- ICPEA existant à la date d'approbation du PLU
- Patrimoine à protéger (L123-1-5.III 2° du Code de l'Urbanisme)
- Espaces boisés classés (L130-1 Code de l'Urbanisme)
- Corps de ferme pouvant changer de destination (L123-3-1 Code de l'Urbanisme)
- Habitations pouvant changer de destination (L123-1-5 II 6° Code de l'Urbanisme)
- Cimetière
- Secteur bâti non cadastré (béguinage)

Intitulé des zones*

UA : zone urbaine centrale à vocation mixte, habitat ancien

UB : zone urbaine périphérique et hameaux à vocation mixte, habitat plus récent
UBp : secteur à vocation touristique et de préservation du patrimoine

UE : zone urbaine à vocation principale économique

1AU : zone à urbaniser à vocation mixte , court à moyen terme
1AUE : zone à urbaniser à vocation économique, court à moyen terme

A : zone agricole protégée
Acb : secteur agricole lié à la présence de corridors biologiques de la trame verte et bleue

N : zone naturelle protégée
Ns : secteur lié à la présence de terrains de sport

**Les secteurs indicés "i" présentent un risque potentiel d'inondation.*

Liste des emplacements réservés (L123-1-5.8° du Code de l'Urbanisme)

Num	Objet	Bénéficiaire	Superficie
1	Déviation de la RD916	Conseil Général	130642m²
2	Création d'une liaison douce vers l'arrière du béguinage	Commune	611m²
3	Permettre l'entretien et la remise en état des berges de la Busnes	Commune	11747m²
4	Accès à la Busnes depuis la rue de la Brasserie	Commune	485m²
5	Accès à la Busnes depuis la rue Delalleau	Commune	461m²
6	Ouvrage de défense incendie	Commune	830m²
7	Ouvrage de défense incendie	Commune	237m²
8	Ouvrage de défense incendie	Commune	43m²
9	Ouvrage de défense incendie	Commune	200m²
10	Ouvrage de défense incendie	Commune	409m²
11	Extension du cimetière	Commune	4022m²

Patrimoine remarquable (L123-1-5.7° du Code de l'Urbanisme)

Num	Nom
1	Chapelle Notre Dame des Ardents
2	Chapelle Notre Dame des Ardents
3	Chapelle Notre Dame de Lourdes
4	Chapelle Notre Dame Auxiliatrice
5	Chapelle du Château du Quesnoy
6	Chapelle Saint Antoine de Padoue
7	Chapelle Notre Dame du Bon Secours
8	Chapelle Notre Dame du Bon Secours
9	Notre Dame de la Salette
10	Eglise Saint Paul
11	Château de Beaulieu

Partie ouest de la commune